



OPTIONS FONDAMENTALES

« Peut-être que l'histoire de l'humanité est aussi la douloureuse histoire du combat mené par des hommes pour résister, pour contrarier, pour empêcher l'inadmissible suprématie du plus fort sur le plus faible, du nanti sur le démuné, de l'installé sur l'exclu. De cette histoire, je veux partager, je veux assumer l'héritage. Je revendique de ma solidarité profonde avec la folie, la misère, la souffrance. »

Évry, le 25 mai 1991
Tony LAINÉ - Administrateur
du 19 février 1980 au 22 août 1992

L'Association ALTÉRITÉ (anciennement APAJH Essonne) a déroulé son histoire depuis 1980, date de sa création, dans une filiation étroite avec les instances nationales de la Fédération des APAJH.

Ce n'est qu'après plusieurs années de réflexion, de nombreux débats, la consultation de tous les intervenants (cadres dirigeants, salariés, familles, bénévoles) que le Conseil d'Administration a proposé aux adhérents – qui l'ont voté très majoritairement- de quitter la fédération, considérant notamment que celle-ci, au détriment de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ne mettait pas en œuvre les valeurs dont elle ne cesse cependant de se réclamer.

Pour autant, les membres d'ALTÉRITÉ entendent rappeler que l'identité de l'Association est constituée des idéaux qui ont présidé à la création de l'Association Nationale APAJH et des combats et réalisations qui en ont jalonné le temps.

Cette Association en est une représentation dont le caractère contemporain s'inscrit nécessairement dans l'histoire dont elle est le produit et dont, après beaucoup d'autres, sa création a marqué une étape que l'on ne saurait évoquer sans rendre hommage à celles et ceux qui ont fait cette Association ; leurs idées, leurs rêves, leurs réalités participent aussi et pleinement de son identité.

L'action de l'Association se justifie et s'apprécie en totalité au regard de sa capacité à mettre en œuvre l'ensemble des moyens qui lui sont confiés pour assurer sa mission de service public auprès des populations qu'elle a vocation à accompagner dans la promotion des principes éthiques et humanitaires énoncés notamment dans la Charte d'Arras, dans Déclaration de Grenoble et dans le rapport moral prononcé par le Président national de la Fédération lors du XVIIème congrès.

De la lecture de ces documents, auxquels nous invitons chacun à se reporter, TROIS PRINCIPES FONDATEURS, D'UNE PARTICULIÈRE ACTUALITÉ, NOUS PARAISSENT DEVOIR, ICI, ÊTRE RAPPELÉS.

- En premier lieu, l'EXIGENCE DÉMOCRATIQUE, depuis toujours préconisée, nous semble mériter d'être à nouveau soulignée.

Seule la mise en œuvre d'un fonctionnement démocratique confère à l'Association sa légitimité, sa représentativité et son enracinement dans la réalité des pratiques assumées et des points de vue exprimés par celles et ceux qui, de leurs lieux et places, participent ensemble à faire d'Altérité ce qu'elle est.

Composante essentielle de cette exigence et sans laquelle cette dernière ne saurait être satisfaite, le droit à l'expression est et sera encouragé. A cet effet sont et seront développées les structures habilitées à recevoir après échanges, débats, discussions, les avis et opinions

formulés et dont, pour ce qui les concerne, les instances associatives sont et seront tenues régulièrement informées et sur lesquels elles pourront être amenées à se prononcer.

La parole est et sera respectée, au même titre que le sont et le seront les décisions une fois arrêtées.

- En second lieu, nous souhaitons insister sur l'IDÉAL LAÏQUE.

Ce dernier est incontestablement marqué de l'esprit de tolérance à l'égard de toute pensée d'ordre religieux, philosophique, politique, quelle qu'en soit la diversité et promouvant une représentation de la personne humaine universellement porteuse d'égalité, de droits, de devoirs et de suprême respect.

L'expression des différences ainsi considérée participe de la possible rencontre du singulier et de la communauté et de l'extrême nécessité que nul ne soit stigmatisé du fait de ce qu'il est en son être, en sa pensée, en sa manière, étranger.

- Et enfin, à la lumière de ces deux principes conjugués, nous affirmons militer pour que CHACUNE ET CHACUN, QUELLE QUE SOIT SA PARTICULARITÉ, RECOUVRE L'EXERCICE DE SES PLEINS DROITS ET DEVOIRS DE CITOYENNETÉ.

Cet objectif est premier et toute possibilité, aussi minime soit-elle, pour tout être humain de s'en approcher sera privilégiée.

Ainsi, inscrite dans le mouvement de l'histoire APAJH, l'Association ALTÉRITÉ

a vocation de participer, par ses actions, recherches, élaborations, innovations, au rassemblement d'hommes et de femmes animés par la volonté de promouvoir toute idée, initiative, disposition, revendication... destinée à améliorer les conditions de vie des publics accueillis dans les établissements et services dont elle assure la gestion.

A ce titre, elle ne saurait se substituer aux responsabilités qui incombent aux Pouvoirs Publics ni se soumettre aux pressions, exigences ou injonctions d'une autorité morale ou physique privée ou publique. Elle entend exprimer sa singularité en complémentarité et dans le respect des identités des partenaires avec lesquels elle est, et pourrait être, amenée à collaborer.

C'est parce que l'Association exerce sa mission de service public en toute responsabilité qu'elle considère de son devoir de rendre compte et de tenir informée toute autorité de la totalité des aspects de l'activité qu'elle s'applique à assumer.

Afin d'optimiser les possibilités d'accomplissement de sa mission, l'association entend préciser, complémentaiement aux options formulées dans les textes déjà cités, succinctement et partiellement évoqués, les principes éthiques et politiques autour desquels elle invite à se rassembler. Elle encourage chacun à contribuer à la promotion de ces principes, dans la perspective exclusive et sans cesse réaffirmée de restaurer la DIGNITÉ de toute personne meurtrie dans son identité.

AINSI PRÉCISÉE, LA POURSUITE DES OBJECTIFS PRÉALABLEMENT ÉNONCÉS NÉCESSITE QUE DANS SON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN, L'ASSOCIATION ALTÉRITÉ VEILLE TOUT PARTICULIÈREMENT À PROMOUVOIR :

- UNE REPRÉSENTATION de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte QUI NE RÉDUISE PAS LA PERSONNE AU HANDICAP DONT ELLE EST VICTIME en la désignant, en l'identifiant d'une manière stigmatisante, mais qui la considère en tant que personne certes en situation de handicap... mais une personne égale à toute autre.

Aucun être humain ne saurait être identifié à une qualité, quelle qu'en soit la nature qui l'affecte.

- UN ACCUEIL DANS DES STRUCTURES ET UN CADRE ADAPTÉS aux mesures d'accompagnement préconisées et s'approchant au plus près des conditions de vie auxquelles tout être humain peut prétendre.

- UNE RECONNAISSANCE, UN RESPECT, UNE PROTECTION de la sphère d'intimité dont tout être humain doit pouvoir bénéficier.

- UNE FORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS QUI PRIVILÉGIE UNE APPROCHE PERSONNALISÉE, C'EST-À-DIRE ADAPTÉE AUX EXIGENCES REQUISES PAR LES DIFFÉRENTS ASPECTS D'UNE PRISE EN CHARGE SINGULIÈRE. Singularité nécessairement inscrite dans l'histoire, l'environnement social et humain de la personne et invitant à situer la recherche de sens au centre des mesures thérapeutiques éducatives et pédagogiques. Dans cette perspective, une vigilance particulière sera observée à l'endroit des pratiques réductrices destinées à appliquer des programmes pré-établis s'inscrivant dans des protocoles de type comportementaliste.

- UNE POLITIQUE SITUANT LE TRAITEMENT DES PLUS DÉFAVORISÉS D'ABORD DANS UN PROBLÈME DE SOCIÉTÉ.

- UNE ACTION RÉSOLUMENT INSCRITE DANS UNE DÉMARCHE DE SOLIDARITÉ envers tous les publics en situation de grande difficulté, démarche excluant la condescendance, la bienfaisance et la pitié.

- LES OBJECTIFS PRÉCÉDEMMENT DÉSIGNÉS et à constamment se mobiliser pour obtenir les moyens de parvenir à atteindre cette finalité.

Compte tenu de la particularité des missions exercées par l'Association, ne sauraient être tolérés ni les dépenses injustifiées, ni les stricts effets d'une logique spécifique à l'économie de marché.

- LA DÉNONCIATION DE LA POSITION DE QUÉMANDEUR dans laquelle, trop souvent, d'aucuns voudraient placer l'Association et n'assigner aux moyens - tout particulièrement économiques, eu égard à l'actualité - que leur stricte qualité, ce dont personne n'aurait jamais dû les priver.

- TOUTE INITIATIVE DESTINÉE À ROMPRE L'ISOLEMENT dans lequel beaucoup trop de familles se trouvent de fait enfermées.

Les parents ne sauraient être tenus écartés des différentes spécificités de la prise en charge dont leur enfant fait l'objet. Leur présence, leur participation, leur adhésion en constituent un incontestable gage de qualité et un élément certain de progrès.

- UN ACCÈS LE PLUS LARGE POSSIBLE DES PARENTS AUX STRUCTURES destinées à favoriser l'échange d'informations, d'expériences et d'idées autour des différents aspects que revêt l'histoire singulière de chacun dans une rencontre de la diversité dans la pluralité que toute institution est amenée à prendre en compte.

De la création d'un pluriel dans le respect du singulier naît et vit une communauté.

On ne saurait, dans cette perspective, que rechercher le concours de toute bonne volonté. Nous entendons réaffirmer notre souhait d'encourager les familles à participer à la vie des établissements et services, à la vie de l'association ALTÉRITÉ, dans les instances existantes ou éventuellement à inventer.

- UNE POLITIQUE EN DIRECTION DES PERSONNELS qui situe leur activité au premier plan des richesses dont il est constitué.

L'extrême complexité des missions à effectuer dans la mise en oeuvre des principes énoncés conduit à souligner l'importance et l'indissociabilité des qualités humaines et professionnelles dans l'exercice respectif, et quelle qu'en soit la spécialité, de chaque salarié.

- LA NÉCESSITÉ DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE, c'est-à-dire en complémentarité de regard, d'approche, de références, d'expérience, de compétence... au service d'une unique finalité, la qualité, toujours à améliorer, de l'accompagnement de chaque enfant, adolescent ou adulte accueilli.

L'échange, le débat, la concertation, la réflexion, l'évaluation tels que précédemment rappelés se doivent d'être sollicités sous des formes et en des lieux les mieux appropriés.

- TOUTE DISPOSITION VISANT À ACCORDER, eu égard aux obligations légales, conventionnelles et réglementaires et aux moyens dont dispose l'Association DES CONDITIONS DE TRAVAIL LES PLUS FAVORABLES au meilleur accomplissement possible de l'exercice professionnel de chaque salarié.

Ainsi l'Association entend-elle souligner que la qualité de la prise en charge dépend aussi de la qualité des conditions dans lesquelles chaque professionnel est amené à remplir sa mission.

- UNE POLITIQUE DE FORMATION privilégiant :

La mise en oeuvre d'actions adaptées aux besoins et demandes des salariés les plus démunis au plan de la formation professionnelle.

La qualification initiale et l'obtention du diplôme correspondant pour tous les personnels de l'Association.

L'actualisation des connaissances et savoirs des personnels qualifiés au regard des missions exercées, non seulement pour qu'ils soient dotés de la plus haute compétence possible, mais aussi par volonté associative, de permettre à chaque salarié une accession à la meilleure situation professionnelle et socio-économique qui soit.

La qualification d'éducateur spécialisé pour tous les salariés exerçant une fonction éducative.

Rien ne justifie qu'il en soit ainsi ailleurs (dans le secteur social) et autrement ici (dans le secteur sanitaire).

L'Association, dans un souci de plus grande efficacité, a été et pourra être amenée à mutualiser une partie des fonds attribués à la formation continue afin de faire bénéficier le plus grand nombre possible de salariés d'actions dont l'intérêt relève d'une nécessité observée dans plusieurs structures. A cette exception près et dans le cadre des priorités précédemment citées, les établissements et services disposent de la libre gestion de leur plan de formation.



Pour conclure, nous souhaitons réaffirmer que rien de ce qui concerne la vie des enfants, adolescents, adultes en situation de handicap ne nous est étranger. Nous nous sommes efforcés de préciser, eu égard à la mission qui nous est confiée, les options qui nous apparaissent devoir être développées et serions ravis d'observer que nous sommes des milliers à les partager.

Enfin, nous tenons à assurer que ces principes seront appréciés en regard des effets constatés sur la qualité de la prise en charge réalisée et des adhésions qu'ils pourront susciter. En aucun cas, ils ne sauraient s'apparenter à un exposé formalisé de dogmes par définition à respecter. Aussi à tout moment et en accord avec les règles arrêtées par l'Association pourront-ils être réexaminés.

Nous souhaitons une association inscrite dans son temps, ouverte aux questions et disposée à inventer des solutions.

L'ASSOCIATION ALTÉRITÉ